

## SIROCO SRL

Entreprise de Vitrerie & Miroiterie – Fabrication et Pose  
Boucle de la Famenne, 16  
6900 Marche-en-Famenne  
TVA (BE) n° BE0476.323.646  
+32 (0) 84 32 13 72 – [info@siroco.be](mailto:info@siroco.be)  
[www.siroco.be](http://www.siroco.be)

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

#### Champs d'application

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes nos offres, ventes et prestations de services, sauf convention écrite contraire signée par nos soins. Toute commande implique l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales.

#### 1. Offres et commandes

Nos offres sont valables quinze (15) jours à compter de leur date d'émission. Toute commande doit être confirmée par écrit et n'est ferme qu'après notre acceptation expresse. Un acompte de 30 % du montant total est exigé à la commande, le solde étant payable à la fin des travaux ou selon les états d'avancement convenus (payables à trente (30) jours, date de facture).

##### 1.1 Clause de révision des prix.

Les prix indiqués dans nos offres et devis sont établis sur la base des conditions économiques en vigueur au moment de leur établissement.

Compte tenu de la volatilité des marchés, notamment pour les produits verriers, métalliques, chimiques, ainsi que pour l'énergie (gaz, pétrole, carburants) et la main-d'œuvre, nous nous réservons le droit d'adapter nos prix en cas d'augmentation significative de ces coûts indépendante de notre volonté, entre la date de l'offre et l'exécution de la commande, en répercutant cette augmentation sur nos prix, à condition toutefois que le retard d'exécution de la commande ne nous soit pas imputable.

Cette adaptation sera effectuée de manière raisonnable et proportionnée, notamment sur la base d'indices objectifs tels que ceux publiés par **Statbel**, **Eurostat** ou toute autre source officielle pertinente.

En cas d'augmentation importante du prix, le client sera informé préalablement. Si cette augmentation dépasse 10 % des montants repris au devis, le client aura la possibilité de refuser la modification et d'annuler sa commande, sans frais, à condition toutefois que celle-ci n'ait pas encore été exécutée.

##### 1.2. Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article VI.53,12° du Code de droit économique, le client n'a pas de droit de rétractation de son achat et de sa commande. Le client reconnaît expressément qu'il a été informé préalablement à la conclusion de l'accord, de l'absence de droit de rétractation.

##### 1.3. Annulation de la commande

Sans préjudice de l'application de l'article 1.1, lorsque le client annule une commande, en tout ou en partie, il est redevable du seul fait de cette annulation d'une indemnité correspondant à 30% de la valeur de la commande annulée. S'il s'agit d'une commande de travaux ayant nécessité un mesurage

soit pour leur fourniture, soit pour leur mise en œuvre, le client reconnaît qu'il reste dans ce cas, du seul fait de l'annulation de la commande, redevable du montant total de la commande annulée.

#### 2. Prix et suppléments

Les prix s'entendent nets, départ de nos ateliers, hors frais de transport, montage, manutention ou élimination des déchets. Toute modification des quantités, dimensions ou conditions d'exécution donnera lieu à une nouvelle offre. Les travaux supplémentaires ou pertes de temps (attente, interventions répétées, etc.) seront facturés au taux horaire de 85,00 €/heure/homme HTVA. Aucune retenue de garantie ou pénalité de retard ne sera acceptée.

#### 3. Conditions d'exécution

Le client s'engage à ce que le chantier soit prêt à la date convenue. Tout déplacement inutile sera facturé. Les travaux doivent pouvoir s'effectuer dans des conditions normales : alimentation électrique 220 V (ou triphasé) et point d'eau à disposition à moins de 25 m ; conditions météorologiques favorables ; accès libre pour nos véhicules, y compris camion-grue. Les frais de chantier communs (compte prorata, nettoyage, assurances, surveillance, etc.) sont exclus de notre offre. Le silicongage ne sera effectué que par temps propice. Les percements dans les carrelages nécessaires au placement des profilés ou guides au sol relèvent du carreleur. En cas d'exécution par nos soins, nous déclinons toute responsabilité pour les éventuels dégâts.

#### 4. Réception des travaux

Un état des lieux sera dressé à la fin du chantier en présence du client ou de son représentant. Ce document vaut réception provisoire. Toute réclamation doit être formulée sur cet état des lieux et confirmée par écrit recommandé dans les huit (8) jours suivant la réception. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera recevable. Le nettoyage final et le ragréage des murs ne sont pas compris dans notre offre.

#### 5. Délais et livraisons

Les délais d'exécution sont indicatifs, dépendant notamment de nos fournisseurs et des conditions climatiques. Un dépassement ne saurait justifier d'indemnisation à moins qu'il soit supérieur à 30 jours, qu'il incombe exclusivement à Siroco et qu'elle ait été préalablement mise en demeure de s'exécuter dans un délai de 15 jours.

Aucun dépassement ne peut entraîner l'annulation ou la résiliation du contrat par le client.

#### 6. Paiement des factures

Sauf convention contraire et écrite, toutes les factures du vendeur sont payables au comptant au siège de notre société, sans escompte. Tout retard supérieur à 30 jours peut entraîner la suspension des travaux jusqu'à régularisation, après mise en demeure restée infructueuse durant quinze jours.

En outre :

##### 6.1 Vente à un consommateur.

###### 6.1.1 Intérêts de retard :

En cas de défaut de paiement d'une facture à son échéance, les intérêts de retard seront calculés sur le montant impayé au taux fixé par la loi du 02.08.2002 relative à la lutte contre les retards de paiements dans les

transactions commerciales. Ils seront exigibles à dater du lendemain de l'envoi de la facture, à défaut du paiement dans les 14 jours du premier rappel.

#### 6.1.2 *Clause indemnitaire :*

Par ailleurs, dans le même délai, une indemnité forfaitaire sera exigible, à concurrence de :

- 20,00 € pour un montant impayé de 1,00 € à 150,00 €
- 30,00 € + 10% du montant, pour un montant impayé de 150,01 € à 500,00 €
- 65,00 € + 5% du montant, pour un montant impayé supérieur à 500,01€

Réciproquement, une indemnité du même ordre sera exigible dans le même délai et dans les mêmes conditions, en faveur du consommateur, en cas de manquement du vendeur à ses obligations de délivrance.

### 6.2 **Vente à une entreprise :**

#### 6.2.1 *Intérêts de retard*

En cas de défaut de paiement d'une facture à son échéance et sans mise en demeure préalable, les intérêts de retard seront calculés sur le montant impayé au taux fixé par la loi du 02.08.2002 relative à la lutte contre les retards de paiements dans les transactions commerciales, avec un minimum de 10 % l'an.

#### 6.2.2 *Clause indemnitaire*

En outre, une indemnité forfaitaire sera exigible, à concurrence de :

- 40,00 € pour un montant impayé de 1,00 € à 400,00 €
- 10 % du montant impayé, pour un montant impayé de 401,00 € à 4.000,00 €
- 7,5 % du montant impayé, pour un montant impayé supérieur à 4.001,00 €

Le défaut du paiement d'une facture à l'échéance rend immédiatement exigibles toutes les sommes dues, quelles que soient les facilités de paiement préalablement accordées.

A défaut de paiement à l'échéance d'une fourniture partielle, le vendeur se réserve le droit d'annuler le solde de la commande.

### 7. **Réserve de propriété**

Les matériaux livrés demeurent notre propriété jusqu'au paiement intégral des factures.

### 8. **Responsabilité**

Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages résultant de l'intervention d'autres corps de métier, du non-respect des consignes techniques ou de l'usage inadéquat des produits posés. Notre responsabilité ne saurait excéder le montant de la commande concernée. Aucune indemnité ne sera due pour des dommages indirects (perte d'exploitation, préjudice commercial, etc.).

### 9. **Force majeure**

Sont considérés comme cas de force majeure : intempéries, grèves, retards de livraison des fournisseurs, incendies, accidents, guerres, épidémies, etc. En pareil cas, l'exécution du contrat est suspendue de plein droit sans indemnité.

### 10. **Commandes à enlever au siège de l'Entreprise**

Lorsque la marchandise est mise à disposition du Client pour enlèvement au siège de l'Entreprise, celui-ci en est informé par notification écrite ou électronique. À compter du seizième (16<sup>e</sup>) jour calendrier suivant la date de notification de disponibilité, après mise en demeure adressée au client de s'exécuter dans les huit jours, l'Entreprise se réserve le droit de facturer au Client des frais de stockage à titre d'indemnité forfaitaire. Ces frais sont calculés par jour de retard, jour de l'enlèvement inclus, à concurrence d'un montant forfaitaire journalier de **10,00 €HTVA**. L'enlèvement de la marchandise ne pourra intervenir qu'après paiement intégral des éventuels frais de stockage ainsi que du solde de la commande.

### 11. **Taux de TVA applicables**

Les travaux exécutés par l'Entreprise sont soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) conformément à la législation fiscale en vigueur (21%). Le taux réduit de 6 % peut être appliqué lorsque les conditions légales sont réunies, notamment lorsque :

Les travaux sont réalisés dans le cadre de la rénovation d'un bâtiment affecté principalement à l'habitation privée (à plus de 50%) et âgé d'au moins dix (10) ans calculés à partir de la date de la première occupation.

Dans tous les autres cas, le taux normal de 21 % sera appliqué. Il appartient au Client de remettre à l'Entreprise les attestations fiscales dûment complétées et signées, permettant l'application du taux réduit. En l'absence de telles attestations, l'Entreprise appliquera de plein droit le taux normal de 21 %.

### 12. **Traitement des données personnelles (RGPD)**

Le client, afin de disposer des services de Siroco, lui communique librement les données nécessaires et minimales au traitement de la demande qu'il formule. Les données collectées sont les suivantes : prénom, nom, adresse, mail, numéro de téléphone, date de naissance, code postal du domicile, et adresse de facturation.

Les données à caractère personnel ainsi collectées sont confidentielles.

Le client reconnaît dès lors expressément que leur traitement est justifié par l'exécution du contrat et de ses suites, et, le cas échéant, par l'exécution des mesures précontractuelles prises à sa demande, ainsi que par la poursuite des intérêts légitimes de Siroco, tels que le traitement des dossiers clients, le respect des différentes obligations légales, et les différentes démarches administratives, de contact, et organisationnelles, effectuées auprès de lui par Siroco.

Conformément au règlement (UE)2016/679 du Parlement européen et du Conseil, du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, et à la libre circulation de ces données, et conformément à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection de la vie privée à l'égard du traitement des données à caractère personnel, le client a le droit d'accéder, aux données à caractère personnel traitées par Siroco aux fins, notamment de faire rectifier des données erronées. Il a également le droit de veiller à la suppression des données dont le traitement et la conservation seraient interdits par la loi, et le droit d'interdire l'utilisation des données à caractère personnel le concernant et

qui, compte tenu du traitement, sont considérées comme non complètes ou non pertinentes et de s'opposer au traitement de données à caractère personnel le concernant, et envisagé à des fins autres que la bonne gestion de son dossier. Enfin, le client peut recevoir les données le concernant dans un format accessible, et, conformément au droit à la portabilité des données, les faire transmettre à une autre entreprise.

Les données personnelles fournies par le client sont gérées par le responsable du traitement des données, auquel le client peut s'adresser par mail : [secretariat@siroco.be](mailto:secretariat@siroco.be), pour l'exercice des droits susvisés.

### **13. Droit applicable et juridiction compétente**

Les présentes conditions sont régies par le droit belge. Tout litige relève de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire du siège de notre société, sauf disposition impérative contraire.

